



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

---

En application des articles 38 et 41 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité soumet à l'enquête publique complémentaire **du 30 juin au 31 août 2022** (délai prolongé en raison des vacances estivales) :

## **LES MODIFICATIONS DU PLAN D'AFFECTATION VILLAGE ANCIEN ET SON RÈGLEMENT**

Elle met également en consultation, durant le même délai, le complément au rapport 47 OAT.

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté uniquement sur rendez-vous (à fixer par téléphone au 024 445 35 75).

Dans ce même délai, les observations ou les oppositions peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité durant la période d'enquête. Seules les oppositions et observations éventuelles relatives aux modifications soumises à enquête complémentaire sont recevables.